

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 18 juin 2013, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Jean-Marc Rochon.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Cinq (5) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'intervention pour limiter la vitesse des véhicules circulant sur la rue Salaberry.
- Dépôt d'une pétition pour l'installation de dos d'âne et de panneaux de réduction de vitesse sur la rue Trudeau, entre la rue Jacques-Cartier et le boulevard des Érables.
- Félicitations adressées aux membres du conseil pour l'achat du couvent des soeurs de la Congrégation romaine de St-Dominique.
- Demande de suivi sur la problématique d'assurance engendrée aux immeubles protégés par droits acquis en vertu du Règlement 150 concernant le zonage.
- Demande d'information sur la rencontre qui s'est tenue avec les commerçants concernant l'adoption du Règlement 150-11 portant sur les usages commerciaux dans le quartier Saint-Timothée.
- Demande d'intervention de la Ville pour interdire la circulation de véhicules lourds sur la rue Trudeau et pour interdire le stationnement des véhicules à l'intersection des rues Trudeau et Jacques-Cartier pour permettre le ramassage des matières recyclables à cet endroit.

2013-06-300 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 18 juin 2013.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juin 2013, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2013**
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Acquisition de lots situés dans le parc industriel et portuaire Perron appartenant à Hydro-Québec
 - 5.2 Adoption de l'icône florale de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
 - 5.3 Autorisation de fermeture de rue et d'interdiction de stationner dans le cadre du théâtre d'eau Ohneka
 - 5.4 Autorisations diverses aux commerçants du quartier Bellerive dans le cadre de leurs activités de vente-trottoir
 - 5.5 Autorisations diverses aux marchands du centre-ville dans le cadre de ses activités de vente-trottoir
 - 5.6 Ententes avec certains propriétaires pour l'implantation d'enseignes aux fins municipales
 - 5.7 Nomination d'un membre au comité Organisation municipale de sécurité civile
 - 5.8 Nomination de membres au sein du comité aviseur en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry
 - 5.9 Participation de la municipalité à la phase X du Programme Rénovation Québec
 - 5.10 Protocole d'entente avec le Musée de société des Deux-Rives relatif au projet de traverse fluviale
 - 5.11 Vente d'une partie de l'emprise de l'autoroute 530 et autres terrains situés dans le parc industriel et portuaire Perron à CSX Transportation, Inc.
6. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Acceptation de la retraite de madame Nicole Bonnier au poste de brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.2 Acceptation de la retraite de monsieur Daniel Leclerc au poste de contremaître à la voirie au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.3 Acceptation de la retraite de monsieur Roger Bertrand au poste de soudeur au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.4 Demande de congé sabbatique à traitement différé de l'employé numéro 01950
 - 6.5 Nomination au poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.6 Nomination au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie
 - 6.7 Nominations aux postes de pompiers permanents à temps partiel au Service de sécurité incendie
 - 6.8 Ratification d'embauche et de départ de personne pour la période du 29 avril au 3 juin 2013
7. **SERVICE DU GREFFE**
 - 7.1 Approbation de la liste des salaires du personnel électoral pour l'élection de novembre 2013
 - 7.2 Autorisation des ventes de garage sur le territoire de la municipalité

8. SERVICE DU CONTENTIEUX

- 8.1 Modification de la résolution 2012-10-521 relative à l'entente concernant l'utilisation d'une portion de terrain pour l'aménagement d'un escalier donnant accès à la rivière Saint-Charles
- 8.2 Modification du bail avec le Collège de Valleyfield relatif à la location du 75, rue Saint-Jean-Baptiste

9. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

- 9.1 Affectation des surplus 2012
- 9.2 Annulation de soldes résiduaux
- 9.3 Approbation de la liste de comptes numéro 176 totalisant 14 113 062,95 \$ et de la liste de chèques annulés numéro 55
- 9.4 Approbation de la liste de comptes numéro 176-A totalisant 9 267,06 \$
- 9.5 Dépôt du rapport budgétaire au 7 juin 2013
- 9.6 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur 2012
- 9.7 Dépôt des indicateurs de gestion 2012

10. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Affectation d'une partie du fonds de parc pour l'aménagement du parc des Harfangs
- 10.2 Affectation de surplus 2012 pour certaines dépenses effectuées par le Service récréatif et communautaire
- 10.3 Autorisation de fermeture de rue à la Garderie Porculus pour la tenue d'une fête d'enfants
- 10.4 Autorisation de fermeture de rue dans le cadre des cérémonies d'inauguration du pont Jean-De La Lande
- 10.5 Autorisations diverses et protocole d'entente avec Triathlon Valleyfield concernant une aide en ressources humaines et matérielles
- 10.6 Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes
- 10.7 Demande de participation aux journées de la culture
- 10.8 Engagement partenarial avec Organismes Partenaires En Réussite Éducative et Sociale dans le cadre du comité d'action local sur la persévérance scolaire sur le territoire de Beauharnois-Salaberry
- 10.9 Modification de la résolution 2013-05-263 relative à des autorisations diverses à Régates de Valleyfield pour la tenue de ses activités
- 10.10 Octroi d'une bourse à Heidi Roussin à titre de soutien financier à l'élite sportive
- 10.11 Protocole d'entente tripartite avec le Centre d'excellence d'eau vive de Salaberry-de-Valleyfield et le Centre Valleyfield pour l'utilisation d'un site de kayak en eau vive

11. SERVICE DE L'INGÉNIEURIE

- 11.1 Approbation d'honoraires professionnels additionnels d'ingénierie dans le cadre du plan directeur de drainage
- 11.2 Modification de l'accès à la Place du Centenaire
- 11.3 Modification du Règlement 257 pour emprunter la somme de 1 450 000 \$ afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels dans le cadre de la préparation de diverses études préliminaires et des travaux d'inspections d'infrastructures de la municipalité
- 11.4 Protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec pour le partage des responsabilités dans le cadre de l'aménagement du pont Fabre
- 11.5 Protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec pour le partage des responsabilités dans le cadre de l'aménagement du pont Salaberry
- 11.6 Servitude en faveur de Bell Canada sur le lot 3 595 632 situé rue Grande-île

12. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 12.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 1120, rue Léger afin d'autoriser l'implantation d'un garage détaché existant et réponse à cette demande
- 12.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 120, rue Grande-Île afin d'autoriser l'aménagement d'ouvertures dans un mur mitoyen et réponse à cette demande
- 12.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 414, chemin Larocque afin d'autoriser une diminution du pourcentage d'espace vert pour un futur emplacement commercial et réponse à cette demande
- 12.4 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 6, rue Lavoie afin d'autoriser l'implantation d'un garage détaché existant et réponse à cette demande
- 12.5 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 6600, boulevard Hébert afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal et réponse à cette demande
- 12.6 Modification de la résolution 2012-08-428 relative à l'acquisition du 88, rue Alphonse-Desjardins
- 12.7 Réponse à la demande pour la construction d'une véranda en cour arrière de la propriété située au 504, boulevard du Havre en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12.8 Réponse à la demande pour la démolition des bâtiments situés aux 98 et 100, rue Dufferin en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12.9 Réponse à la demande pour la transformation de l'apparence extérieure du bâtiment situé au 2124, boulevard Mgr-Langlois ainsi que le remplacement des enseignes en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12.10 Réponse à la demande pour l'agrandissement du deuxième étage d'une habitation unifamiliale située au 136, rue Saint-Laurent ainsi que le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12.11 Réponse à la demande pour l'installation d'une enseigne et repeindre les revêtements muraux du bâtiment situé au 2050, boulevard Mgr-Langlois en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12.12 Réponse à la demande pour peindre une fresque sur le mur arrière du bâtiment situé face à la ruelle des Fileurs, à l'arrière du 48, rue Grande-Île, en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12.13 Servitude de tolérance pour l'empiètement de l'avant-toit et servitude de vue en faveur de la propriété sise aux 19-21, rue Sainte-Hélène

13. APPELS D'OFFRES

- 13.1 Appel d'offres 2013-11 : réfection de la piscine et du bâtiment de déshabillage au parc Delpha-Sauvé
- 13.2 Appel d'offres 2013-12 : rénovation de l'édifice Jean-H.-Besner et de son bâtiment accessoire au parc Delpha-Sauvé
- 13.3 Appel d'offres 2013-26 : système de sécurité globale pour le poste de la Sûreté du Québec, étape 2
- 13.4 Appel d'offres 2013-30 : réfection de voirie et autres travaux dans diverses rues
- 13.5 Appel d'offres 2013-31 : service d'entretien électrique général des édifices municipaux et des équipements
- 13.6 Appel d'offres 2013-32 : remplacement du système de chauffage à l'hôtel de ville
- 13.7 Appel d'offres 2013-33 : fabrication et installation de panneaux d'identification des parcs industriels et des entrées de ville rurales

14. INVITATIONS À SOUMISSIONNER

- 14.1 Invitation à soumissionner 2013-DIR-20 : déplacement de piles de terre dans le parc industriel et portuaire Perron

15. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 15.1 Dispense de lecture et adoption du Règlement 255 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport du Sud-Ouest afin d'y inclure la Ville de Mercier

16. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

- 16.1 Avis de motion pour un règlement décrétant des travaux d'infrastructures sur le boulevard Mgr-Langlois est et dans le rang du Milieu ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 16.2 Dispense de lecture et adoption du Règlement 260 décrétant des travaux de réaménagement de l'autoroute 530 et de rues connexes ainsi qu'un emprunt de 9 950 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

17. RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 17.1 Dispense de lecture et adoption du second projet de règlement 150-12 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

18. DIVERS

- 18.1 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par l'organisme Centre sur l'autre rive inc. auprès de la Commission municipale du Québec
- 18.2 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par l'organisme Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield auprès de la Commission municipale du Québec
- 18.3 Libération et autorisation au maire d'assister à une rencontre avec l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2013-06-301 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2013

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2013 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 13 juin 2013;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2013, selon sa teneur.

ADOPTÉ

2013-06-302

ACQUISITION DE LOTS SITUÉS DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON APPARTENANT À HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'offre d'Hydro-Québec de vendre à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield les lots 5 012 341, 4 517 607, 4 516 271, 4 517 608, 5 011 937 et 5 011 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés dans le parc industriel et portuaire Perron;

VU la recommandation du directeur du développement économique d'autoriser l'acquisition desdits lots;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte l'offre d'achat déposée devant ce conseil et convienne d'acquérir d'Hydro-Québec les lots 5 012 341, 4 517 607, 4 516 271, 4 517 608, 5 011 937 et 5 011 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, terrains situés dans le parc industriel et portuaire Perron, ayant une superficie totale de 32 160,9 mètres carrés, pour la somme de 131 071,50 \$, taxes comprises;

QUE la Ville effectue une vérification environnementale avant l'acquisition desdits lots afin de s'assurer que le site ne contient pas de contaminants avec des concentrations excédant les normes pour les usages auxquels est destiné l'immeuble, tel que prévu dans la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et en fonction des valeurs limites réglementaires applicables pour la même utilisation, tel que prévu au *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*;

QUE le conseil municipal mandate M^e Gilles Marois, notaire, pour préparer l'acte de vente;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la municipalité;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 131 071,50 \$ à même le fonds de roulement remboursable sur une période de trois (3) ans pour l'acquisition de ces lots;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et l'acte d'acquisition relatifs à la présente, incluant les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2013-06-303

ADOPTION DE L'ICÔNE FLORALE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu de procéder à l'adoption d'une icône florale, soit la pivoine Bartzela, représentant la santé et le bien-être et qui fera l'objet d'un enregistrement auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (Bureau des marques de commerce);

ATTENDU QUE cette icône est à fleurs jaunes et est synonyme de la couleur du soleil, de la fraîcheur, du bonheur, de la positivité, de l'énergie et de l'optimisme, toutes des qualités pouvant être associées à notre collectivité;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte la pivoine Bartzela à titre d'icône florale de la municipalité pour la santé et le bien-être.

ADOPTÉ

2013-06-304 AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE ET D'INTERDICTION DE STATIONNER DANS LE CADRE DU THÉÂTRE D'EAU OHNEKA

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la fermeture de la rue Victoria, entre l'avenue du Centenaire et la rue Nicholson, dans le cadre des représentations du théâtre d'eau Ohneka dans l'ancien canal de Beauharnois, du 18 juillet au 31 août 2013;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la fermeture de la rue Victoria, entre l'avenue du Centenaire et la rue Nicholson, dans le cadre des représentations du théâtre d'eau Ohneka dans l'ancien canal de Beauharnois, les jeudis, vendredis et samedis soirs, du 18 juillet au 31 août 2013, de 20 h à 22 h 30;

QUE la Ville autorise l'installation d'une signalisation estivale interdisant le stationnement sur la rue Victoria, côtés sud et nord, entre l'avenue du Centenaire et la rue Nicholson, les jeudis, vendredis et samedis soirs, du 18 juillet au 31 août 2013, de 20 h à 22 h 30.

ADOPTÉ

2013-06-305 AUTORISATIONS DIVERSES AUX COMMERÇANTS DU QUARTIER BELLERIVE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITÉS DE VENTE-TROTTOIR

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la tenue d'une vente-trottoir organisée par les commerçants des rues Alexandre et Grande-Île, entre les rues Dufferin et Loy, qui se tiendra du 3 au 6 juillet 2013, selon les exigences mentionnées dans son rapport;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les commerçants des rues Alexandre et Grande-Île, entre les rues Dufferin et Loy, à utiliser leur espace de trottoir et l'espace de rue équivalent à la dimension de leur façade et en profondeur à l'espace de stationnement, soit 2,5 mètres, du 3 au 5 juillet 2013, soit du mercredi au vendredi, de 9 h 30 à 21 h, et le samedi 6 juillet 2013, de 9 h 30 à 17 h, pour la commercialisation de leurs propres produits;

QUE la Ville exige que les installations des commerçants soient démontées au plus tard le samedi 6 juillet 2013, dès 18 h 30;

QUE lesdits commerçants fournissent une copie de preuve d'assurance responsabilité pour la tenue de l'évènement sur laquelle il soit fait mention que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est inscrite sur cette police comme assurée additionnelle, le cas échéant.

ADOPTÉ

2013-06-306 AUTORISATIONS DIVERSES AUX MARCHANDS DU CENTRE-VILLE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITÉS DE VENTE-TROTTOIR

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la tenue d'une vente-trottoir organisée par les commerçants de la rue Victoria qui se tiendra du 12 au 14 juillet 2013, selon les exigences mentionnées dans son rapport;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les commerçants de la rue Victoria, entre l'avenue du Centenaire et la rue de la Fabrique, ceux des rues Sainte-Cécile et du Marché, entre la rue Jacques-Cartier et le chemin Larocque, et ceux de la rue Nicholson :

- à utiliser leur espace de trottoir seulement équivalent à leur dimension de façade, le jeudi 11 juillet 2013, entre 9 h et 21 h, en maintenant un dégagement d'au moins 3 mètres pour la circulation piétonne;
- à utiliser leur espace de trottoir et leur espace de rue équivalent à leur dimension de façade et de stationnement, le vendredi 12 juillet et le samedi 13 juillet 2013, de 9 h à 21 h, et le dimanche 14 juillet 2013, de 9 h à 18 h, pour la commercialisation de leurs propres produits;

QUE la Ville exige que les installations des commerçants soient démontées au plus tard le dimanche 14 juillet 2013, à 18 heures;

QUE la Ville autorise la vente et la consommation de boisson alcoolisée lors de la vente-trottoir sur la rue Victoria dans la zone fermée à la circulation, pour la période du 12 juillet 2013 au 14 juillet 2013, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activités;
- que chaque commerçant concerné s'engage à demander les permis nécessaires à cette commercialisation;
- que chaque commerçant concerné s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

QUE lesdits commerçants fournissent une copie de preuve d'assurance responsabilité pour la tenue de l'évènement sur laquelle il soit fait mention que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est inscrite sur cette police comme assurée additionnelle, le cas échéant.

ADOPTÉ

2013-06-307 ENTENTES AVEC CERTAINS PROPRIÉTAIRES POUR L'IMPLANTATION D'ENSEIGNES AUX FINS MUNICIPALES

ATTENDU QUE dans le cadre de l'octroi du contrat pour la fabrication et l'installation de panneaux d'identification des parcs industriels et des entrées de ville rurales, certains sites nécessiteront une autorisation d'un propriétaire foncier étant donné que les emprises sont insuffisantes;

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la signature des ententes pertinentes;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mandate M. Michel Joly, directeur des relations avec le milieu, pour signer les documents nécessaires dans le cadre d'ententes pour l'implantation d'une enseigne à des fins municipales.

ADOPTÉ

2013-06-308 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE

VU la recommandation du coordonnateur des mesures d'urgence, M. Pierre Chevrier, directeur général, de procéder à la mise à jour de l'organigramme de l'Organisation municipale du plan de sécurité civile »;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie l'organigramme déposé dans le cadre de la constitution du comité sur l'Organisation municipale de sécurité civile de façon à nommer M^{me} Mélanie Brisebois, coordonnatrice aux dépenses au Service des finances et de l'informatique, à titre de substitut de la mission Administration, en remplacement de M^{me} Huguette Poirier, coordonnatrice aux revenus au Service des finances et de l'informatique, et confirme M^{me} Brisebois dans ses fonctions et dans sa mission.

ADOPTÉ

2013-06-309 NOMINATION DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ AVISEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

VU la recommandation du directeur général relative à la nomination de fonctionnaires municipaux pour représenter la municipalité au sein du Comité aviseur en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme les fonctionnaires mentionnés ci-après pour représenter la municipalité auprès du Comité aviseur en

sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à savoir :

- M. Pierre Chevrier, directeur général;
- M. Michel Ménard, directeur du Service de sécurité incendie.

ADOPTÉ

2013-06-310 PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ À LA PHASE X DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

ATTENDU QU'il y a plus de 300 propriétaires sur une liste d'attente pour les dossiers en zones prioritaires et hors zones;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a des besoins importants en rénovation de son inventaire immobilier, particulièrement dans les quartiers centraux;

VU la politique du logement de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU l'adoption prochaine d'un règlement de subvention et d'un règlement d'emprunt relativement à la mise en place d'une nouvelle phase du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu de confirmer à la Société d'habitation du Québec la participation de la municipalité à une nouvelle phase du Programme-cadre Rénovation Québec géré par la Société d'habitation du Québec;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield informe la Société d'habitation du Québec (SHQ) de son intérêt à participer à la phase X du Programme-cadre Rénovation Québec, selon les volets suivants :

Volet	Budget
Volet I Rénovation faible revenu	50 000 \$ (33 333 \$ - portion SHQ) (16 667 \$ - portion Ville)
Volet II Rénovation résidentielle	403 334 \$ (201 667 \$ - portion SHQ) (201 667 \$ - portion Ville)
TOTAL :	453 334 \$ (235 000 \$ - portion SHQ) (218 334 \$ - portion Ville)

QU'un règlement d'emprunt de 533 334 \$ sur une période de 15 ans avec une participation de 235 000 \$ de la part de la SHQ, plus les intérêts, sera adopté éventuellement.

ADOPTÉ

2013-06-311

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MUSÉE DE SOCIÉTÉ DES DEUX-RIVES
RELATIF AU PROJET DE TRAVERSE FLUVIALE**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre le Musée de société des Deux-Rives et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la gestion du projet de traverse fluviale et de croisière 2013 offert aux piétons et aux cyclistes des excursions entre Salaberry-de-Valleyfield et Saint-Stanislas-de-Kostka par le croisiériste Navark, ainsi qu'à offrir à la clientèle des informations touristiques et historiques;

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec le Musée de société des Deux-Rives (MUSO) pour la gestion du projet de traverse fluviale et de croisière 2013 offert aux piétons et aux cyclistes des excursions entre Salaberry-de-Valleyfield et Saint-Stanislas-de-Kostka par le croisiériste Navark, à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2015;

QUE le conseil municipal s'engage à verser une somme de 40 180 \$, taxes en sus, au MUSO;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2013-06-312

**VENTE D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE 530 ET AUTRES
TERRAINS SITUÉS DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON À
CSX TRANSPORTATION, INC.**

VU la résolution 2013-05-237 adoptée lors de la séance du conseil du 14 mai 2013 relative à l'acquisition de l'emprise de l'autoroute 530 située dans le parc industriel et portuaire Perron du ministère de Transports du Québec dans le cadre de la relocalisation de la voie ferrée principale et de construction du projet de complexe intermodal de CSX Transportation, Inc. (CSXT);

ATTENDU QU'afin que CSXT puisse réaliser ses projets de relocalisation de la voie ferrée et de construction d'un complexe intermodal, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield vend à CSX Transportation, Inc. les lots suivants : 5 291 412, 5 252 543, 5 252 545, 5 252 546 et 5 252 548 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, et consent certaines servitudes de passage pour la voie ferrée sur les lots suivants : 5 238 583, 4 517 833, 4 517 830 et 4 517 755 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire des lots 5 077 310 et 4 516 526 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, et souhaite les vendre à CSXT pour ses projets de relocalisation de la voie ferrée et de construction du complexe intermodal;

VU la recommandation du directeur du développement économique d'autoriser la vente desdits lots à CSXT;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre à CSX Transportation, Inc. les lots 5 291 412, 5 252 543, 5 252 545, 5 252 546 et 5 252 548 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, dans le cadre du projet de relocalisation de la voie ferrée principale et de construction d'un complexe intermodal dans le parc industriel et portuaire Perron, au coût de 175 049 \$, taxes en sus le cas échéant, et consent certaines servitudes de passage pour la voie ferrée sur les lots 5 238 583, 4 517 833, 4 517 830 et 4 517 755 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, en faveur de CSX Transportation, Inc.;

QUE la Ville convienne de vendre également les lots 5 077 310 et 4 516 526 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés dans le parc industriel et portuaire Perron, à la compagnie CSX Transportation, Inc., au coût de 27 982,61 \$, taxes en sus le cas échéant;

QUE le conseil municipal mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Legault Trudeau afin de réaliser les opérations cadastrales et les descriptions techniques, si nécessaire;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par CSX Transportation, Inc.;

QUE la vente des lots pour la somme de 175 049 \$ soit versée au remboursement du fonds de roulement;

QUE la vente des lots pour la somme de 27 982,61 \$ soit versée au fonds industriel;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et les actes de vente relatifs à la présente, incluant les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, à intervenir devant M^e Yves Prévost, notaire, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2013-06-313

ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MADAME NICOLE BONNIER AU POSTE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la lettre formulée par M^{me} Nicole Bonnier avisant la municipalité de sa retraite au poste de brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M^{me} Nicole Bonnier au poste de brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci devenant applicable à compter du 21 juin 2013, à la fin de son quart de travail;

QUE le conseil municipal remercie M^{me} Bonnier pour ses années de service à la Ville et la remercie d'avoir assuré la sécurité des enfants durant toutes ses années et lui souhaite une bonne retraite.

ADOPTÉ

2013-06-314 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MONSIEUR DANIEL LECLERC AU POSTE DE CONTREMAÎTRE À LA VOIRIE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la lettre formulée par M. Daniel Leclerc avisant la municipalité de sa retraite au poste de contremaître à la voirie au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M. Daniel Leclerc au poste de contremaître à la voirie au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci devenant applicable à compter du 1^{er} septembre 2013;

QUE le conseil municipal remercie M. Leclerc pour ses années de service à la Ville et lui souhaite une bonne retraite.

ADOPTÉ

2013-06-315 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MONSIEUR ROGER BERTRAND AU POSTE DE SOUDEUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la lettre formulée par M. Roger Bertrand avisant la municipalité de sa retraite au poste de soudeur au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M. Roger Bertrand au poste de soudeur au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci devenant applicable à compter du 1^{er} août 2013;

QUE le conseil municipal remercie M. Bertrand pour ses années de service à la Ville et lui souhaite une bonne retraite.

ADOPTÉ

2013-06-316 DEMANDE DE CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 01950

CONSIDÉRANT la demande de M. Bernard Derome (employé numéro 01950) concernant un congé sabbatique à traitement différé;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre M. Bernard Derome (employé numéro 01950) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative aux modalités d'un congé sabbatique à traitement différé;

CONSIDÉRANT les informations transmises par le Service des ressources humaines quant aux modalités de congé sans solde;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. Bernard Derome (employé numéro 01950) à bénéficier d'un congé sabbatique à traitement différé;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente à intervenir avec M. Bernard Derome (employé numéro 01950) concernant les modalités d'un congé sabbatique à traitement différé.

ADOPTÉ

2013-06-317 NOMINATION AU POSTE DE CHAUFFEUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Marcel Jr Vallières au poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'affectation de M. Vallières à ce poste soit applicable à compter du 19 juin 2013;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Vallières soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2013-06-318 NOMINATION AU POSTE DE CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un chef aux opérations au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Christian Poulin au poste cadre de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, avec une période d'essai de six (6) mois;

QUE l'entrée en fonction de M. Poulin soit prévue le 19 juin 2013;

QUE M. Poulin s'engage à établir et à maintenir son domicile et résidence principale sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE la rémunération de M. Poulin au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie soit fixée à la classe 3, échelon 4, correspondant au plan d'évaluation des emplois cadres, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise M. Poulin pour l'application de la réglementation municipale en matière pénale, selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la municipalité, lorsqu'applicable, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal, du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., chapitre C-24.2), et d'entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents.

ADOPTÉ

2013-06-319 NOMINATIONS AUX POSTES DE POMPIERS PERMANENTS À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination de pompiers permanents à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme les personnes suivantes aux postes de pompiers permanents à temps partiel au Service de sécurité incendie :

- M. Andrew Oliver;
- M. Xavier Rochefort-Lévesque;
- M. Pier-Luc Marcil;

QUE la date d'entrée en fonction de ces personnes à ces postes soit prévue le ou vers le 20 juin 2013, la fin du mois de juillet, et ce, selon les activités du service et les disponibilités des candidats;

QUE la rémunération et les conditions de travail de ces personnes soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, et qu'elles s'engagent à établir et à maintenir leur domicile et résidence principale sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield, et ce, pour toute la durée de leur emploi.

ADOPTÉ

2013-06-320 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNE POUR LA PÉRIODE DU 29 AVRIL AU 3 JUIN 2013

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel pour la période du 29 avril au 3 juin 2013;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en juin 2013 relatif à l'embauche et au départ de personnel pour la période du 29 avril au 3 juin 2013.

ADOPTÉ

2013-06-321 APPROBATION DE LA LISTE DES SALAIRES DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION DE NOVEMBRE 2013

ATTENDU QU'une élection des membres du conseil aura lieu le 3 novembre 2013;

CONSIDÉRANT l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2);

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier relative aux tarifs applicables au personnel électoral pour l'élection du 3 novembre 2013;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve la liste des rémunérations du personnel électoral pour l'élection du 3 novembre 2013 et établisse le tarif des rémunérations et des allocations de dépenses, tel que soumis devant ce conseil;

QUE le président d'élection, ou en son absence le secrétaire d'élection, soit autorisé à verser les rémunérations et les allocations mentionnées dans la présente résolution;

QUE pour les fonctions temporaires et occasionnelles non mentionnées, les rémunérations et les allocations de dépenses relèvent du président d'élection, ou en son absence le secrétaire d'élection.

ADOPTÉ

2013-06-322 AUTORISATION DES VENTES DE GARAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

VU la recommandation du directeur du Service de greffe et greffier d'autoriser les ventes de garage sur le territoire de la municipalité, conformément aux dispositions du Règlement 215 portant sur les ventes de garage et ventes temporaires – (RMH-299);

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les ventes de garage sur le territoire de la municipalité lors de la fin de semaine de trois jours consécutifs de la *Journée nationale des patriotes* et celle de la *fête du Travail*, conformément aux dispositions du Règlement 215 portant sur les ventes de garage et ventes temporaires - (RMH-299).

ADOPTÉ

2013-06-323 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2012-10-521 RELATIVE À L'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION D'UNE PORTION DE TERRAIN POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ESCALIER DONNANT ACCÈS À LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

VU la résolution 2012-10-521 adoptée lors de la séance du conseil du 16 octobre 2012 relative à une entente concernant l'utilisation d'une portion de terrain pour l'aménagement d'un escalier donnant accès à la rivière Saint-Charles;

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux relative à la modification des désignations « Centre d'achat Valleyfield Inc. » et « Le groupe de sociétés Westcliff » par « Centre Valleyfield Ltée »;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie la résolution 2012-10-521 adoptée lors de la séance du conseil du 16 octobre 2012 relative à une entente concernant l'utilisation d'une portion de terrain pour l'aménagement d'un escalier donnant accès à la rivière Saint-Charles, de façon à :

- corriger les désignations « Centre d'achat Valleyfield Inc. » et « Le groupe de sociétés Westcliff » par « Centre Valleyfield Ltée », partout où il en est fait mention.

ADOPTÉ

2013-06-324 MODIFICATION DU BAIL AVEC LE COLLÈGE DE VALLEYFIELD RELATIF À LA LOCATION DU 75, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT la résolution 2013-05-254 adoptée lors de la séance du conseil du 14 mai 2013 et par laquelle la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la location de l'édifice situé au 75, rue Saint-Jean-Baptiste au Collège de Valleyfield, pour la période du 1^{er} mai 2013 au 31 mai 2016, pour un loyer annuel de 30 000 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE certains travaux de mise aux normes doivent être réalisés;

ATTENDU QUE le Collège de Valleyfield convient d'exécuter certains de ces travaux;

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux de revoir le loyer annuel exigible afin d'établir celui-ci à la somme annuelle de 15 000 \$, taxes applicables en sus, et d'autoriser la signature d'un nouveau bail de location;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie la résolution 2013-05-254 adoptée lors de la séance du conseil du 14 mai 2013 relative au bail avec le Collège de Valleyfield pour la location du 75, rue Saint-Jean-Baptiste, de façon à modifier le montant de « 30 000 \$ » par le montant de « 15 000 \$ »;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un nouveau bail avec le Collège de Valleyfield pour la location de l'édifice du 75, rue Saint-Jean-Baptiste, pour une période approximative de trois (3) ans, soit du 1^{er} mai 2013 au 31 mai 2016, pour un loyer annuel de 15 000 \$, taxes en sus;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le bail de location précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2013-06-325 AFFECTATION DES SURPLUS 2012

ATTENDU QUE les états financiers au 31 décembre 2012 présentent un excédent de fonctionnement de 1 687 815 \$, ce qui permet de dégager un surplus accumulé libre de 1 964 964 \$ à pareille date;

ATTENDU QU'une partie de ce surplus a déjà été affecté à des fins d'équilibre budgétaire 2013 pour un montant de 200 000 \$;

ATTENDU QU'une partie de ce surplus a déjà été affectée à des dépenses engagées par la municipalité en 2012 et qui seront complétées en 2013 pour la somme de 694 841 \$;

ATTENDU QU'une partie de ce surplus a déjà été affectée à une réserve à des fins de rénovations portuaires 2013, pour la somme de 354 438 \$;

ATTENDU QU'une partie de ce surplus a déjà été affectée à des fins de rénovations d'infrastructures (fonds bleu), pour la somme de 200 000 \$;

ATTENDU QU'une partie de ce surplus a déjà été affectée à des fins de logement social, pour la somme de 100 000 \$;

ATTENDU QU'une partie de ce surplus a déjà été affectée à des fins de mise en marche du projet de biométhanisation, pour la somme de 100 000 \$;

ATTENDU QU'il restera, subséquent à ces affectations, un surplus accumulé libre de 315 683 \$;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier relative à l'affectation de surplus des activités de fonctionnement et de surplus affectés au 31 décembre 2012;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'affectation des sommes ci-après mentionnées :

- aux surplus affectés au 31 décembre 2012 :
 - à des fins de rénovations d'infrastructures (fonds bleu) 200 000 \$
 - à des fins de logement social 100 000 \$
 - à des fins de projet de biométhanisation 100 000 \$
 - à des fins de réserve (fonds de roulement) pour le Port 65 569 \$

- aux activités de fonctionnement 2013 :
 - à des fins d'équilibre budgétaire 200 000 \$
 - à des fins de réalisation des projets engagés en 2012 et à être terminés en 2013, tel que décrit à l'annexe préparée par le directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier 694 841 \$
 - à des fins de rénovations portuaires 288 869 \$

tel que plus amplement décrit dans le document préparé par le directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier.

ADOPTÉ

2013-06-326 ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES

ATTENDU QUE les travaux et le financement de plusieurs règlements d'emprunt préalablement approuvés par le conseil municipal sont terminés;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde d'emprunt non contracté, tel que décrit à l'annexe préparée par la coordonnatrice aux dépenses au Service des finances et de l'informatique;

ATTENDU QUE l'emprunt de ces soldes n'est pas requis;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de procéder à l'annulation de ces soldes selon la procédure prescrite par le Ministère;

VU la recommandation favorable de la coordonnatrice aux dépenses au Service des finances et de l'informatique;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie les règlements identifiés à l'annexe préparée par la coordonnatrice aux dépenses au Service des finances et de l'informatique, de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports.

ADOPTÉ

2013-06-327 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 176 TOTALISANT 14 113 062,95 \$ ET DE LA LISTE DE CHÈQUES ANNULÉS NUMÉRO 55

La liste des comptes numéro 176 et la liste des chèques annulés numéro 55 sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 176 totalisant 14 113 062,95 \$ et les chèques annulés inscrits à la liste numéro 55 et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

2013-06-328 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 176-A TOTALISANT 9 267,06 \$

La liste des comptes numéro 176-A est déposée devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 176-A totalisant 9 267,06 \$ et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 7 JUIN 2013

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 7 juin 2013 est déposé devant ce conseil.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2012

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2012 sont déposés devant ce conseil.

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2012

Conformément à l'article 17.6.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (L.R.Q., chapitre M-22.1), le document relatif aux indicateurs de gestion 2012 est déposé devant ce conseil.

2013-06-329 AFFECTATION D'UNE PARTIE DU FONDS DE PARC POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DES HARFANGS

ATTENDU QUE l'aménagement du parc des Harfangs situé dans un secteur en plein développement, soit dans le secteur Mon Boisé, se fait en continuation avec les orientations du plan directeur des parcs, espaces verts et plateaux sportifs de la municipalité;

ATTENDU QUE cet aménagement permettra d'éliminer l'ancien parc situé sous les tours électriques dont les équipements étaient désuets;

ATTENDU QUE l'aménagement sera complété par l'installation de jeux pour enfants et de mobilier à même le budget de quartier;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à une affectation de 20 000 \$ provenant du fonds de parc pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc des Harfangs;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'affectation d'une somme totale de 20 000 \$ provenant du fonds de parc pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc des Harfangs situé dans le projet résidentiel Mon Boisé.

ADOPTÉ

2013-06-330 AFFECTATION DE SURPLUS 2012 POUR CERTAINES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LE SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE les états financiers au 31 décembre 2012 présentent un excédent de fonctionnement de 1 687 815 \$, ce qui permet de dégager un surplus accumulé libre de 1 964 964 \$ à pareille date;

ATTENDU QU'il reste un surplus libre de 315 685 \$ en date du 18 juin 2013;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'affectation de surplus libre au 31 décembre 2012;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'affectation des sommes ci-après mentionnées :

- aux activités de fonctionnement 2013 :

OBJET	MONTANT	POSTE BUDGÉTAIRE
Arénas - programme d'amélioration	82 000 \$	1-02-701-30-973
Aréna Salaberry - signalisation	13 000 \$	1-02-701-30-973
Poursuite DeCastel	75 000 \$	1-02-701-40-971
Programme d'accompagnement	40 000 \$	1-02-590-01-974
Politique MADA	8 000 \$	1-02-590-01-412
Régates Valleyfield	50 000 \$	1-02-701-70-970
Championnat 10 danses	30 000 \$	1-02-702-90-972
Trottoir Canal	12 000 \$	1-02-701-50-521
Total :	310 000 \$	

tel que plus amplement décrit dans le document préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire.

ADOPTÉ

2013-06-331 AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE À LA GARDERIE PORCULUS POUR LA TENUE D'UNE FÊTE D'ENFANTS

VU la demande formulée par M^{me} Kathy Landry de la Garderie Porculus relative à la tenue d'une fête d'enfants, le 21 août 2013;

ATTENDU QUE l'école Sainte-Agnès est fermée à cette date;

ATTENDU QUE les citoyens habitant cette rue continuent d'avoir accès à leur propriété;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la Garderie Porculus à utiliser et à fermer partiellement la rue Perreault sur une longueur de 75 pieds environ, face au 47 de la rue Perreault, dans le cadre d'une fête d'enfants qui se tiendra le 21 août 2013, de 8 h 30 à 16 h, activité reportée au 22 août 2013 en cas de pluie.

ADOPTÉ

2013-06-332 AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE DANS LE CADRE DES CÉRÉMONIES D'INAUGURATION DU PONT JEAN-DE LA LANDE

CONSIDÉRANT les investissements majeurs consentis dans le cadre du projet de mise en valeur du pont Jean-De La Lande;

CONSIDÉRANT l'importance de souligner de façon appropriée la réouverture du pont Jean-De La Lande;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la fermeture d'un tronçon de la rue Hébert dans le cadre des cérémonies d'inauguration du pont Jean-De La Lande, le 25 juin 2013;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la fermeture de la rue Hébert, entre la rue Saint-Alexis (côté sud) et l'entrée du stationnement du marché public (côté sud-est), dans le cadre des cérémonies d'inauguration du pont Jean-De La Lande, le mardi 25 juin 2013, de 16 h à 22 h, tel que présenté sur le plan soumis par le directeur du Service récréatif et communautaire.

ADOPTÉ

2013-06-333 AUTORISATIONS DIVERSES ET PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC TRIATHLON VALLEYFIELD CONCERNANT UNE AIDE EN RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Triathlon Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles pour la tenue du triathlon de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue de l'activité du triathlon/duathlon de Salaberry-de-Valleyfield qui se tiendra au parc Delpha-Sauvé, le 25 août 2013, entre 7 h et 16 h, sur différents sites avec comme point central le parc Delpha-Sauvé;

QUE la Ville accorde les autorisations nécessaires à la tenue de cette activité, statue sur la fermeture de certaines rues et l'interdiction de stationner des véhicules à certains endroits, selon l'horaire et les conditions mentionnés dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

QUE la Ville accorde l'autorité nécessaire aux préposés au stationnement afin qu'ils soient aptes à faire remorquer les véhicules en vertu de l'article 17 du Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330) et à faire appliquer intégralement la présente;

QUE le site délimité pour cette activité corresponde à ce qui suit :

- natation : baie Saint-François;
- course à pied : parc Delpha-Sauvé;
- vélo : rues de la municipalité;

QUE la Ville conclue un protocole d'entente avec l'organisme Triathlon Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles pour la tenue du triathlon/duathlon de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE la Ville accorde audit organisme une aide financière de 5 000 \$ pour la tenue de cette activité, et ce, jusqu'à 10 000 \$ supplémentaires en biens et services, sur présentation de pièces justificatives;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2013-06-334

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

ATTENDU QUE la bibliothèque Armand-Frappier a comme mission d'informer, de divertir et de répondre aux demandes d'information de la population campivallensienne;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a augmenté sensiblement ses budgets d'achat de documents au cours des dernières années;

ATTENDU QUE l'aide du ministère de la Culture et des Communications représente annuellement environ 50 % du budget global d'achat de documents et que cette aide est essentielle à la municipalité pour maintenir le niveau de qualité de la collection de la bibliothèque Armand-Frappier;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire requérant du conseil municipal l'autorisation de présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la bibliothèque Armand-Frappier à présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*;

QUE le conseil municipal désigne M. André Grenier, bibliothécaire au Service récréatif et communautaire, à titre de mandataire aux fins de ce projet;

QUE M. Grenier soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à la présente.

ADOPTÉ

2013-06-335 DEMANDE DE PARTICIPATION AUX JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un évènement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

VU la recommandation favorable du directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉ

2013-06-336 ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC ORGANISMES PARTENAIRES EN RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SOCIALE DANS LE CADRE DU COMITÉ D'ACTION LOCAL SUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

ATTENDU QUE depuis 2009, plusieurs acteurs de la région, issus de différents milieux, ont formé un lieu de concertation, soit le comité d'action local sur la persévérance scolaire (OPERES) pour le territoire de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU QUE plusieurs actions et projets ont vu le jour grâce aux partenaires qui s'impliquent activement dans la démarche;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'enjeu prioritaire au niveau de la politique en développement social;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à agir ensemble avec les partenaires pour développer une approche significative afin de soutenir la persévérance scolaire dans notre région;

CONSIDÉRANT la nécessité d'unir les efforts de chacun afin de maximiser les impacts de la démarche;

CONSIDÉRANT l'implication des partenaires dans le processus de concertation établie;

ATTENDU QUE la signature de l'engagement partenarial permet de confirmer l'adhésion de la municipalité à la démarche de promotion de la persévérance scolaire sur le territoire de Beauharnois-Salaberry et de soutenir les orientations prises, en lien avec les priorités et le plan d'action, au comité d'action local sur la persévérance scolaire;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature de l'engagement partenarial pour le comité d'action local sur la persévérance scolaire Beauharnois-Salaberry;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le directeur du Service récréatif et communautaire à signer, pour et au nom de la municipalité, l'engagement partenarial permettant d'adhérer à la démarche pour soutenir la persévérance scolaire sur le territoire de Beauharnois-Salaberry et de soutenir les orientations prises, en lien avec les priorités et le plan d'action, au comité d'action local sur la persévérance scolaire, avec les implications suivantes :

- Fonctionnement d'OPERES – Équipe ressource, comité de soutien, comité d'action local, sous-comités d'OPERES

Ressources	Description	Estimation Financière
Financières* Minimal : 20 \$ pour 3 ans	Les montants d'argent en lien avec la Politique en développement social seront déterminés et approuvés par le conseil municipal à l'automne 2013 pour les années 2014-2015-2016. Il est trop tôt pour indiquer les sommes allouées pour les projets ou le fonctionnement de OPERES.	20 \$
Humaines Minimal : 1,5 j/an, soit les 3 rencontres du CAL	1,5 jour du CAL : Louise Sauvé 1,5 jour du CAL + 2,5 jours Comité de soutien : Annie Jalbert-Desforges	
Matérielles Pour le fonctionnement de la structure d'OPERES	La Ville peut prêter des locaux et des équipements selon les demandes et disponibilité.	

* Versement par chèque à la CDC, membre fiduciaire d'OPERES

- **Réalisation du Plan d'action triennal – Activités, projets, dossiers d'OPERES**

Ressources	Description	Estimation financière
Financières Argent affecté à des projets en lien avec le Plan d'action triennal	Les montants d'argent en lien avec la Politique en développement social seront déterminés et approuvés par le conseil municipal à l'automne 2013 pour les années 2014-2015-2016. Il est trop tôt pour indiquer les sommes allouées pour les projets ou le fonctionnement de OPERES.	
Humaines Personnel affecté à des projets en lien avec le Plan d'action triennal	Selon les projets. La Ville se veut un facilitateur.	
Matérielles Biens et services mis à contribution dans les activités en lien avec Plan d'action triennal	Biens et services, par exemple photocopie lors de la semaine de la persévérance scolaire.	5 000 \$

ADOPTÉ

2013-06-337

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2013-05-263 RELATIVE À DES AUTORISATIONS DIVERSES À RÉGATES DE VALLEYFIELD POUR LA TENUE DE SES ACTIVITÉS

VU la résolution 2013-05-263 adoptée lors de la séance du conseil du 14 mai 2013 relative à des autorisations diverses à Régates de Valleyfield pour la tenue de ses activités;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire de modifier ladite résolution afin de corriger les renseignements relatifs à la fermeture de rues pour la période du 12 juillet au 14 juillet 2013;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie la résolution 2013-05-263 adoptée lors de la séance du 14 mai 2013 relative à des autorisations diverses à Régates de Valleyfield pour la tenue de ses activités afin de modifier le rapport au conseil déposé par le directeur du Service récréatif et communautaire de façon à corriger plus particulièrement la fermeture de rues pour la période du 12 juillet au 14 juillet 2013, à savoir :

« Fermeture de rues – Fermeture complète (du 12 juillet à 4 h au 14 juillet à 20 h)

- rue Victoria, de la rue Nicholson au boulevard Quevillon;
- rue Nicholson, entre les rues Victoria et Sainte-Cécile.

Fermeture de rues – Fermeture complète (du 11 juillet à 6 h au 14 juillet à 20 h)

- rue Victoria, de la rue Jacques-Cartier à la rue Nicholson.

Fermeture de rues – Fermeture complète (du 11 juillet à 16 h au 14 juillet à 18 h)

- boulevard du Havre, entre les rues Narcisse et Caroline.

Fermeture de rues – Fermeture complète (14 et 15 juin de 16h à 8h le lendemain)

- rue Victoria, entre les rues Cossette et Saint-Théodore ».

ADOPTÉ

2013-06-338 OCTROI D'UNE BOURSE À HEIDI ROUSSIN À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive;

ATTENDU QU'Heidi Roussin, athlète sportive dans la discipline de ski alpin, satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de soutien financier à l'élite sportive;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportive Heidi Roussin, dans la discipline du ski alpin, une bourse de 300 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation comme membre de l'équipe du Québec au Championnat nord-américain (Can-Am) en mars 2013.

ADOPTÉ

2013-06-339 PROTOCOLE D'ENTENTE TRIPARTITE AVEC LE CENTRE D'EXCELLENCE D'EAU VIVE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ET LE CENTRE VALLEYFIELD POUR L'UTILISATION D'UN SITE DE KAYAK EN EAU VIVE

ATTENDU QUE depuis plusieurs années la pratique du kayak d'eau vive se développe sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield grâce au site aménagé aux abords d'une portion de la rivière Saint-Charles;

ATTENDU QUE le Centre d'excellence d'eau vive de Salaberry-de-Valleyfield encadre la pratique du kayak et organise des cours ainsi que des événements d'envergures nationales;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente tripartite à intervenir entre le Centre d'excellence d'eau vive, le Centre Valleyfield Ltée et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'utilisation du site de kayak d'eau vive;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif d'autoriser la signature dudit protocole d'entente afin d'encadrer davantage l'utilisation du site de kayak de manière à permettre la pratique des sports d'eau vive dans un cadre sécuritaire;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente tripartite avec le Centre d'excellence d'eau vive et le Centre Valleyfield Ltée relatif à l'utilisation du site de kayak d'eau vive, qui permettra un meilleur encadrement de l'utilisation des installations liées à la pratique des sports d'eau vive aux abords de la rivière Saint-Charles, pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente tripartite précité.

ADOPTÉ

**2013-06-340 APPROBATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS
D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU PLAN DIRECTEUR DE DRAINAGE**

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie relative à l'approbation d'honoraires professionnels additionnels d'ingénierie dans le cadre du contrat octroyé pour la réalisation du plan directeur de drainage;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les honoraires additionnels pour les services professionnels d'ingénierie dans le cadre de l'appel d'offres 2008-06 octroyé à la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. (Les Services Exp inc.) pour la réalisation d'un plan directeur de drainage, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le directeur du Service de l'ingénierie, pour la somme totale de 4 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

2013-06-341 MODIFICATION DE L'ACCÈS À LA PLACE DU CENTENAIRE

CONSIDÉRANT la demande d'un commerce de la Place du Centenaire afin d'améliorer l'accès à son commerce et une analyse du comité de circulation;

VU la demande du conseil municipal de procéder à la modification de l'accès à la Place du Centenaire;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'autoriser la modification de l'accès sud de la Place du Centenaire afin d'y permettre la circulation à double sens;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
 appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la modification de l'accès sud de la Place du Centenaire afin d'y permettre la circulation à double sens, le tout en conformité avec les sections « Option retenue » et « Étapes ultérieures » du rapport technique préparé par M. Martin Brossoit, ingénieur, en date du 7 juin 2013.

ADOPTÉ

2013-06-342 MODIFICATION DU RÈGLEMENT 257 POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 1 450 000 \$ AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DE DIVERSES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET DES TRAVAUX D'INSPECTIONS D'INFRASTRUCTURES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le Règlement 257 pour emprunter la somme de 1 450 000 \$ afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels dans le cadre de la préparation de diverses études préliminaires et des travaux d'inspections d'infrastructures de la municipalité a été adopté à la séance du conseil du 16 avril 2013;

CONSIDÉRANT l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil modifie le Règlement 257 de la façon suivante :

- ajouter, à l'article 1, après les mots « comme annexe « A » », les mots suivants :
« , et ce, tel que plus amplement décrit dans le tableau de distribution des activités en le document préparé par M. Ian Blanchet, ingénieur, directeur du Service de l'ingénierie, en date du 7 juin 2013, ledit document faisant partie intégrante du présent règlement comme annexe « B » ».

ADOPTÉ

2013-06-343 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU PONT FABRE

ATTENDU QUE dans le cadre de la reconstruction du pont Fabre par le ministère des Transports du Québec, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield doit effectuer des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, d'aménagement d'une piste cyclable et de la construction d'un trottoir supplémentaire;

ATTENDU QU'une somme forfaitaire de 251 000 \$, excluant les taxes applicables, doit être affectée à l'aménagement d'une piste cyclable et du trottoir tandis qu'une somme de 62 000 \$ est estimée pour le remplacement de la conduite d'aqueduc;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la reconstruction du pont Fabre;

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente numéro 201084 préparé par le ministère des Transports du Québec relatif à la reconstruction du pont Fabre, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2013-06-344

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU PONT SALABERRY

ATTENDU QUE dans le cadre de la rénovation du pont Salaberry par le ministère des Transports du Québec, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield doit faire l'installation d'un éclairage architectural en plus d'un éclairage fonctionnel dont elle en est responsable;

ATTENDU QU'une somme forfaitaire de 20 000 \$, excluant les taxes applicables, doit être affectée afin de rénover les composantes qui permettent d'alimenter l'éclairage fonctionnel de même que l'ajout des conduits et des ancrages requis pour l'éclairage architectural;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la rénovation du pont Salaberry;

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente numéro 201087 préparé par le ministère des Transports du Québec relatif à la rénovation du pont Salaberry, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2013-06-345

SERVITUDE EN FAVEUR DE BELL CANADA SUR LE LOT 3 595 632 SITUÉ RUE GRANDE-ÎLE

ATTENDU QUE la compagnie de téléphonie Bell doit procéder à des travaux d'installation d'un nouveau cabinet sur le lot 3 595 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé rue Grande-Île, en bordure de l'ancienne usine de filtration;

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'autoriser une cession de servitude en faveur de Bell Canada dans le cadre desdits travaux;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de céder une servitude en faveur de Bell Canada en façade de la propriété située sur le lot 3 595 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé rue Grande-Île, en bordure de l'ancienne usine de filtration, dans le cadre des travaux d'installation d'un nouveau cabinet par ladite compagnie, pour une valeur nominale;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par Bell Canada;

ATTENDU QUE M. Said Fares a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 247 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'aménagement de deux ouvertures dans le mur mitoyen du bâtiment sis au 120, rue Grande-Île;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2013-0024 pour le lot 3 247 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 120, rue Grande-Île, demande formulée par M. Said Fares, pour l'aménagement d'une porte et d'une ouverture de service dans le mur mitoyen du bâtiment voisin, les deux avec des portes coupe-feu de type rideau métallique, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que l'article 1.2.5 du Règlement 150 concernant le zonage ne permet pas de telles ouvertures;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera, cette dérogation mineure étant donnée pour l'usage existant.

ADOPTÉ

2013-06-348 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 414, CHEMIN LAROCQUE AFIN D'AUTORISER UNE DIMINUTION DU POURCENTAGE D'ESPACE VERT POUR UN FUTUR EMPLACEMENT COMMERCIAL ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Andrei Vulpé de la compagnie Management Innovo inc. a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 4 514 042 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser la diminution du pourcentage d'espace vert pour un futur emplacement commercial sis au 414, chemin Larocque;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2012-0057 pour le lot 4 514 042 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 414, chemin Larocque, demande formulée par M. Andrei Vulpé de la compagnie Management Innovo inc., pour la diminution du pourcentage d'espace vert pour un futur emplacement commercial à 14 %, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que l'article 10.8.2 a) du Règlement 150 concernant le zonage exige un ratio de 20 % du terrain pour une propriété commerciale, conditionnellement à la plantation de trois (3) arbres supplémentaires et à l'installation d'un revêtement de toiture de couleur blanche ou ayant un indice de réflectance solaire (IRS) d'au moins 78;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2013-06-349 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 6, RUE LAVOIE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN GARAGE DÉTACHÉ EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Yvon Vinet, notaire, a formulé, pour et au nom de M. John Robert Roy, une demande de dérogation mineure pour le lot 176-3 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'implantation d'un garage détaché existant sis au 6, rue Lavoie;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2013-0035 pour le lot 176-3 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 6, rue Lavoie, demande formulée par M^e Yvon Vinet, notaire, pour et au nom de M. John Robert Roy, pour l'implantation d'un garage détaché existant à 1,95 mètre de la maison, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que l'article 5.3.1 du Règlement 150 concernant le zonage prescrit une distance de 2 mètres entre un garage détaché et le bâtiment principal;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2013-06-350 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 6600, BOULEVARD HÉBERT AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Stéphane Latour a formulé, pour et au nom de la compagnie 9125-8145 Québec inc., une demande de dérogation mineure pour le lot 34-5 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'agrandissement du bâtiment principal sis au 6600, boulevard Hébert;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2013-0042 pour le lot 34-5 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 6600, boulevard Hébert, demande formulée par M. Stéphane Latour, pour et au nom de la compagnie 9125-8145 Québec inc., pour l'agrandissement du bâtiment principal à 7,60 mètres de la ligne avant, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant minimale de 10 mètres dans la zone A-908;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2013-06-351 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2012-08-428 RELATIVE À L'ACQUISITION DU 88, RUE ALPHONSE-DESJARDINS

CONSIDÉRANT la résolution 2012-08-428 adoptée lors de la séance du conseil du 21 août 2012 relative à l'acquisition de la propriété située au 88, rue Alphonse-Desjardins, appartenant à M^{me} Caroline Gonzalez, pour la somme de 125 000 \$;

ATTENDU QUE lors de l'adoption de cette résolution, le montant affecté à même le fonds de roulement n'incluait pas la démolition de l'immeuble au coût de 10 000 \$;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme de procéder à la modification du montant affecté au fonds de roulement à 135 000 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie la résolution 2012-08-428 adoptée lors de la séance du conseil du 21 août 2012 relative à l'acquisition de la propriété située au 88, rue Alphonse-Desjardins, de façon à remplacer l'alinéa suivant :

« QUE le conseil municipal autorise une affectation de 125 000 \$ à même le fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans pour l'acquisition de cette propriété; »

par l'alinéa suivant :

« QUE le conseil municipal autorise une affectation de 135 000 \$ à même le fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans pour l'acquisition et la démolition de cette propriété; ».

ADOPTÉ

2013-06-352

RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE VÉRANDA EN COUR ARRIÈRE DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 504, BOULEVARD DU HAVRE EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 3 247 699 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Diane Thibert pour la construction d'une véranda en cour arrière de la propriété sise au 504, boulevard du Havre;

VU la recommandation partiellement favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield refuse la demande PIIA2013-0030 formulée pour le lot 3 247 699 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M^{me} Diane Thibert, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la construction d'une véranda, tel que présenté, en cour arrière de la propriété sise au 504, boulevard du Havre, mais autorise la construction d'une nouvelle véranda d'apparence architecturale identique à celle des voisins qui y sont jumelés, et ce, même si les dimensions sont de 12 pieds de largeur par 8 pieds de profondeur.

ADOPTÉ

2013-06-353

RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS SITUÉS AUX 98 ET 100, RUE DUFFERIN EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE les lots 3 248 016 et 3 248 019 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sont soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par la Société en commandite Le Dufferin pour la démolition des deux bâtiments principaux sis aux 98 et 100, rue Dufferin ainsi que de tous les bâtiments accessoires de ces propriétés;

MALGRÉ la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2013-0032 formulée pour les lots 3 248 016 et 3 248 019 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par la Société en commandite Le Dufferin, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la démolition des deux bâtiments principaux sis aux 98 et 100, rue Dufferin ainsi que de tous les bâtiments accessoires de ces propriétés.

ADOPTÉ

2013-06-354

RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LA TRANSFORMATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 2124, BOULEVARD MGR-LANGLOIS AINSI QUE LE REMPLACEMENT DES ENSEIGNES EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 3 247 188 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Guy Parenteau des Services exp inc. pour la transformation de l'apparence extérieure du bâtiment sis au 2124, boulevard Mgr-Langlois, ainsi que pour le remplacement des enseignes;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2013-0038 formulée pour le lot 3 247 188 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Guy Parenteau des Services exp inc., demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la transformation de l'apparence extérieure du bâtiment sis au 2124, boulevard Mgr-Langlois, ainsi que pour le remplacement des enseignes, tel que présenté sur les plans préparés et déposés par Les Services exp inc.

ADOPTÉ

2013-06-355

RÉPONSE À LA DEMANDE POUR L'AGRANDISSEMENT DU DEUXIÈME ÉTAGE D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE SITUÉE AU 136, RUE SAINT-LAURENT AINSI QUE LE REMPLACEMENT DE L'ENSEMBLE DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 87-3 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Suzanne Bélanger pour l'agrandissement du deuxième étage de l'habitation unifamiliale sise au 136, rue Saint-Laurent, ainsi que pour le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2013-0020 formulée pour le lot 87-3 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, par M^{me} Suzanne Bélanger, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'agrandissement du deuxième étage de l'habitation unifamiliale sise au 136, rue Saint-Laurent, ainsi que pour le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur.

ADOPTÉ

2013-06-356 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE ET REPEINDRE LES REVÊTEMENTS MURAUX DU BÂTIMENT SITUÉ AU 2050, BOULEVARD MGR-LANGLOIS EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 3 247 188 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par Daniel Provencher & Cie inc., pour et au nom de Walmart, pour l'installation d'une enseigne à la propriété sise au 2050, boulevard Mgr-Langlois et pour repeindre les revêtements de trois murs;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2013-0043 formulée pour le lot 3 247 188 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par Daniel Provencher & Cie inc., pour et au nom de Walmart, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'installation d'une enseigne à la propriété sise au 2050, boulevard Mgr-Langlois et pour repeindre les revêtements de trois murs, tel que proposé sur les plans préparés par *Enseignes Pattison*, en date du 14 mai 2013.

ADOPTÉ

2013-06-357 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR PEINDRE UNE FRESQUE SUR LE MUR ARRIÈRE DU BÂTIMENT SITUÉ FACE À LA RUELLE DES FILEURS, À L'ARRIÈRE DU 48, RUE GRANDE-ÎLE, EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 3 247 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Aurée Bourdeau, agente à la vie de quartier Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ), pour peindre une fresque sur le mur arrière du bâtiment situé face à la ruelle des Fileurs, à l'arrière du 48, rue Grande-Île;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2013-0044 formulée pour le lot 3 247 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M^{me} Aurée Bourdeau, agente à la vie de quartier Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ), demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour peindre une fresque sur le mur arrière du bâtiment situé face à la ruelle des Fileurs, à l'arrière du 48, rue Grande-Île, tel qu'illustré sur le croquis numéro 1 déposé par M^{me} Aurée Bourdeau, et de s'assurer que la murale soit entretenue sur une base annuelle afin que celle-ci conserve son intégrité au fil du temps.

ADOPTÉ

**2013-06-358 SERVITUDE DE TOLÉRANCE POUR L'EMPIÈTEMENT DE L'AVANT-TOIT ET
SERVITUDE DE VUE EN FAVEUR DE LA PROPRIÉTÉ SISE AUX 19-21, RUE
SAINTE-HÉLÈNE**

ATTENDU QUE M^e Véronique Cloutier Monette, notaire, a formulé une demande afin que la municipalité cède une servitude de tolérance pour l'empiètement de l'avant-toit de la résidence sise aux 19-21, rue Sainte-Hélène, ainsi qu'une servitude de vue des deux soupiraux et des deux fenêtres présents sur le mur ouest de ladite résidence;

ATTENDU QUE l'empiètement de l'avant-toit est de 0,25 mètre et n'a aucun impact sur le lot voisin;

ATTENDU QUE pour la servitude de vue, il s'agit d'une précision du nombre d'ouvertures;

ATTENDU QUE la situation est existante depuis plusieurs années;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la cession d'une servitude de tolérance pour l'empiètement de ladite résidence et d'une servitude de vue;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde une servitude de tolérance d'empiètement de l'avant-toit de la résidence sise aux 19-21, rue Sainte-Hélène au propriétaire en titre de ladite propriété ainsi qu'une servitude de vue des deux soupiraux et des deux fenêtres présents sur le mur ouest de ladite résidence;

QUE la Ville ne sera pas responsable de tout dommage pouvant survenir sur ladite partie de la résidence qui empiète, le cas échéant;

QUE ces servitudes sont accordées pour l'immeuble et les fenêtres existants seulement et que toute reconstruction devra se faire en conformité avec la réglementation en vigueur à ce moment et le respect du *Code civil du Québec*;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par le requérant;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de servitudes relatif à la présente, à intervenir devant M^e Véronique Cloutier Monette, notaire, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2013-06-359 APPEL D'OFFRES 2013-11 : RÉFECTION DE LA PISCINE ET DU BÂTIMENT DE DÉSHABILLAGE AU PARC DELPHA-SAUVÉ

À la suite de l'appel d'offres 2013-11 relatif à la réfection de la piscine et du bâtiment de déshabillage au parc Delpha-Sauvé, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil, selon l'option B (rénovation de la piscine en la haussant de 600 millimètres afin de réduire les travaux de démolition et d'améliorer le point de vue de la piscine et de ses aménagements) :

Construction Jacques Théorêt inc.	5 948 859,39 \$
Constructions Valrive inc.	6 318 694,87 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, à la suite de l'analyse effectuée par la firme d'ingénieurs Les Services exp inc., d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Construction Jacques Théorêt inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé, et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Construction Jacques Théorêt inc. un contrat pour la réfection de la piscine et du bâtiment de déshabillage au parc Delpha-Sauvé, selon l'option B, soit la rénovation de la piscine en la haussant de 600 millimètres afin de réduire les travaux de démolition et d'améliorer le point de vue de la piscine et de ses aménagements, pour la somme de 5 948 859,39 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-11;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2013-06-360 APPEL D'OFFRES 2013-12 : RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE JEAN-H.-BESNER ET DE SON BÂTIMENT ACCESSOIRE AU PARC DELPHA-SAUVÉ

À la suite de l'appel d'offres 2013-12 relatif à la rénovation de l'édifice Jean-H.-Besner et de son bâtiment accessoire au parc Delpha-Sauvé, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Construction Jacques Théorêt inc.	1 531 414,58 \$
Constructions Valrive inc.	1 576 704,00 \$
AXE Construction inc.	1 602 211,58 \$
Construction Emery Paquette inc.	1 654 363,00 \$
Les Construction B. Martel inc.	1 671 634,00 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, à la suite de l'analyse effectuée par la firme d'architectes Massicotte et Dignard, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Construction Jacques Théorêt inc.;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Construction Jacques Théorêt inc. un contrat pour la rénovation de l'édifice Jean-H-Besner et de son bâtiment accessoire au parc Delpha-Sauvé, pour la somme de 1 531 414,58 \$, taxes en sus, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-12;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2013-06-361 APPEL D'OFFRES 2013-26 : SYSTÈME DE SÉCURITÉ GLOBALE POUR LE POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, ÉTAPE 2

À la suite de l'appel d'offres 2013-26 relatif à un système de sécurité globale pour le poste de la Sûreté du Québec, étape 2, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Panavidéo inc.	97 230,91 \$
ASC Sécurité inc.	98 878,50 \$
Logic-Contrôle inc.	111 180,82 \$

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Panavidéo inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Panavidéo inc. un contrat pour un système de sécurité globale pour le poste de la Sûreté du Québec, étape 2, pour la somme de 97 230,91 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-26.

ADOPTÉ

2013-06-362 APPEL D'OFFRES 2013-30 : RÉFECTION DE VOIRIE ET AUTRES TRAVAUX DANS DIVERSES RUES

À la suite de l'appel d'offres 2013-30 relatif à la réfection de voirie et autres travaux dans diverses rues, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Pavages Chenail inc.	2 436 928,70 \$
Ali Excavation inc.	2 724 569,49 \$
Construction DJL inc.	3 151 127,47 \$
Roxboro Excavation inc.	3 307 114,44 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Pavages Chenail inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Les Pavages Chenail inc. un contrat pour la réfection de voirie et autres travaux dans diverses rues, plus particulièrement pour la réalisation des travaux prévus à l'an 1, soit sur les rues du Marché, Saint-Thomas, Danis, Anderson, Jean, Archambault, Saint-Antoine, Leduc et Hébert et sur le boulevard Quevillon, pour la somme de 2 436 928,70 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-30.

ADOPTÉ

2013-06-363 APPEL D'OFFRES 2013-31 : SERVICE D'ENTRETIEN ÉLECTRIQUE GÉNÉRAL DES ÉDIFICES MUNICIPAUX ET DES ÉQUIPEMENTS

À la suite de l'appel d'offres 2013-31 relatif au service d'entretien électrique général des édifices municipaux et des équipements, pour une période de trois (3) ans à compter du 1^{er} juillet 2013 jusqu'au 30 juin 2016, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Service d'Entretien SGM inc.	444 746,30 \$
Savoie M.D. inc.	453 921,30 \$
Technivolt Électrique inc.	465 637,26 \$
Mofax électrique ltée	489 168,91 \$
Av-Tech inc.	551 276,38 \$

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Service d'entretien SGM inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Service d'entretien SGM inc. un contrat pour le service d'entretien électrique général des édifices municipaux et des équipements, pour une période de trois (3) ans à compter du 1^{er} juillet 2013 jusqu'au 30 juin 2016, pour une somme maximale de 444 746,30 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-31;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 69 556,45 \$ à même divers codes budgétaires des bâtiments municipaux et des équipements.

ADOPTÉ

2013-06-364 APPEL D'OFFRES 2013-32 : REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE À L'HÔTEL DE VILLE

À la suite de l'appel d'offres 2013-32 relatif au remplacement du système de chauffage à l'hôtel de ville, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Groupe VPR inc. (Groupe Genesis Électrique) 203 505,75 \$

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Groupe VPR inc. (Groupe Genesis Électrique);

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Groupe VPR inc. (Groupe Genesis Électrique) un contrat pour le remplacement du système de chauffage à l'hôtel de ville, pour la somme de 203 505,75 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-32;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire tel qu'inscrit au rapport déposé devant ce conseil.

ADOPTÉ

2013-06-365 APPEL D'OFFRES 2013-33 : FABRICATION ET INSTALLATION DE PANNEAUX D'IDENTIFICATION DES PARCS INDUSTRIELS ET DES ENTRÉES DE VILLE RURALES

À la suite de l'appel d'offres 2013-33 relatif à la fabrication et l'installation de panneaux d'identification des parcs industriels et des entrées de ville rurales, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Enseignes Ste-Marie/Flash Néon inc.	110 803,71 \$
CMD signalisation	173 497,28 \$
Posimage inc.	274 753,46 \$

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Enseignes Ste-marie/Flash Néon inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Enseignes Ste-Marie/Flash Néon inc. un contrat pour la fabrication et l'installation de panneaux d'identification des parcs industriels et des entrées de ville rurales, pour la somme de 110 803,71 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-33.

ADOPTÉ

2013-06-366 INVITATION À SOUMISSIONNER 2013-DIR-20 : DÉPLACEMENT DE PILES DE TERRE DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON

À la suite de l'invitation à soumissionner 2013-DIR-20 relative au déplacement de piles de terre dans le parc industriel et portuaire Perron, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Ali Excavation inc.	98 772,72 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt	125 552,70 \$
Pavage Bolduc inc.	127 104,86 \$
Construction J.P. Roy inc.	132 635,16 \$

VU la recommandation du directeur du développement économique d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Ali Excavation inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Ali Excavation inc. un contrat pour le déplacement de piles de terre dans le parc industriel et portuaire Perron, pour la somme de 98 772,72 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2013-DIR-20.

ADOPTÉ

2013-06-367 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 255 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE PERMETTANT LA CONSTITUTION DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DU SUD-OUEST AFIN D'Y INCLURE LA VILLE DE MERCIER

ATTENDU QU'une copie du Règlement 255 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 255 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport du Sud-Ouest afin d'y inclure la Ville de Mercier.

ADOPTÉ

A-2013-06-016 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LE BOULEVARD MGR-LANGLOIS EST ET DANS LE RANG DU MILIEU AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant des travaux d'infrastructures sur le boulevard Mgr-Langlois est et dans le rang du Milieu ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

2013-06-368 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 260 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AUTOROUTE 530 ET DE RUES CONNEXES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 9 950 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 260 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 260 décrétant des travaux de réaménagement de l'autoroute 530 et de rues connexes ainsi qu'un emprunt de 9 950 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

2013-06-369 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 150-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 150-12 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte, tel que modifié, le second projet de règlement 150-12 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

ADOPTÉ

2013-06-370 DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE FORMULÉE PAR L'ORGANISME CENTRE SUR L'AUTRE RIVE INC. AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

VU la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par l'organisme Centre sur l'autre rive inc.;

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande, conformément à l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1);

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de se soumettre à la décision qui sera rendue par la Commission municipale du Québec à la suite de l'audition du dossier relatif à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par l'organisme Centre sur l'autre rive inc., dossier CMQ-60076.

ADOPTÉ

2013-06-371 DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE FORMULÉE PAR L'ORGANISME CENTRES SPORTIFS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

VU la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par l'organisme Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande, conformément à l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1);

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de se soumettre à la décision qui sera rendue par la Commission municipale du Québec à la suite de l'audition du dossier relatif à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par l'organisme Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield, dossier CMQ-64708.

ADOPTÉ

2013-06-372 LIBÉRATION ET AUTORISATION AU MAIRE D'ASSISTER À UNE RENCONTRE AVEC L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. le maire Denis Lapointe à assister à une rencontre avec l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra du 19 au 22 juin 2013, à Marquette dans l'état du Michigan, aux États-Unis;

QUE les dépenses afférentes à cette rencontre soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 1 500 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Trois (3) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Demande d'information sur le point 9.2 de l'ordre du jour - Annulation de soldes résiduels à l'effet de savoir les numéros de règlement affectés par cette annulation.
- Demande d'information sur le point 13.1 de l'ordre du jour - Appel d'offres 2013-11 : réfection de la piscine et du bâtiment de déshabillage au parc Delpha-Sauvé, à l'effet de savoir si la piscine sera reconstruite en entier.
- Demande d'information sur le point 13.2 de l'ordre du jour - Appel d'offres 2013-12 : rénovation de l'édifice Jean-H.-Besner et de son bâtiment accessoire au parc Delpha-Sauvé, à l'effet de savoir s'il sera tenu compte des stationnements nécessaires pour son utilisation.
- Demande d'information sur le point 13.2 de l'ordre du jour - Appel d'offres 2013-12 : rénovation de l'édifice Jean-H.-Besner et de son bâtiment accessoire au parc Delpha-Sauvé, à l'effet de savoir si le cachet de l'immeuble sera conservé afin de préserver la sonorité présente dans cet immeuble.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2013-06-373 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 54, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 18 juin 2013.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier